

# Flash Info

## CTEL/CHSCT Supplémentaire

### I5-St Jo/St Luc

### 14 avril 2017



SUD-HEH ☎ : 31 06 91  
 🌐 : <http://sud.hcl.free.fr>

*Edition spéciale*

#### CTEL :

2 services, une seule autorisation de l'ARS d'où la création d'un centre commun des brûlés, sur HEH.

15 lits sur St Luc et 22 lits sur HEH à l'origine. A l'arrivée : 10 lits de réanimation, 10 lits de surveillance continue et 10 lits de chirurgie réparatrice, soit un total de 30 lits d'où 7 lits en moins...

Travaux en site occupé

Pour la chirurgie plastique, soit un suivi sur le GHN, soit un suivi sur St Luc/St Jo

Les travaux :

Rendus difficile car les travaux ont été effectués en site occupés, le personnel d'HEH se souviendra du bruit et de la poussière qui en a résulté.

Mise aux normes des blocs opératoires : Traitement d'air, rafraîchissement d'air, sécurité incendie, électrique, etc...

Les kinés se retrouvent avec une grande plate-forme, par rapport à ce qui existait avant.

La chirurgie au 1er avec chambre individuelle, des chambres pédiatriques ont été créées avec un couchage pour le parent accompagnant.

Plus de sur-vision dans le bloc opératoire mais une visio-conférence dans la salle de réunion.

Côté fonctionnement, le budget prévisionnel paraît positif, il sera réparti (bénéfice et déficit) au prorata des charges supportés par chaque établissement (80 % pour les HCL, 20 % pour St Luc/St Jo). Un Groupement de Coopération Sanitaire a été créé, cogéré par les 2 établissements, avec une assemblée générale pour prendre les décisions.

Concernant l'équipe paramédicale, elle sera encadrée par 2 cadres, 1 de St Luc/St Jo et 1 de HEH, ces cadres alterneront leur poste. 1 par étage.

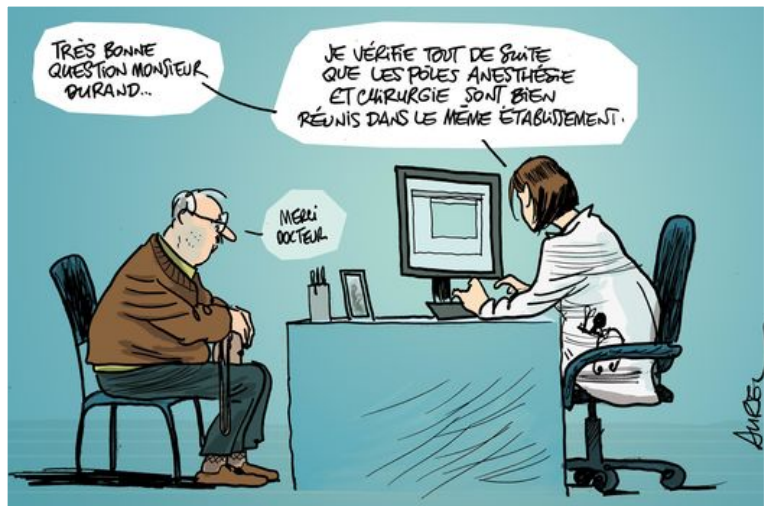
**22 000 POSTES SUPPRIMÉS  
 DANS LES HÔPITAUX  
 D'ICI FIN 2017**

Depuis plusieurs mois, d'après la direction, des échanges ont eu lieu entre personnel pour créer des liens et connaître les différentes méthodes de travail.

Ouverture au 15 mai, activité réduite au niveau accueil des patients pendant la période de transfert pour un démarrage complet pour le 29 mai.

Tout le personnel d'I5 est maintenu, les baisses d'effectifs sont supportées par St Luc/St Jo.

Droit d'option pour le personnel de St Luc/St JO, soit ils restent salarié de St Luc/St Jo et sont mis à disposition mais avec acceptation des règles des HCL, soit une mise à disposition avec signature d'un avenant à leur contrat de travail avec St Luc/St Jo, soit ils intègrent les HCL et la fonction publique hospitalière, avec une mise en stage et titularisation.



## **SUD a voté contre :**

-Pour nous c'est une diminution de l'offre de soin sur les brûlés.

-Nous pensons que la création d'un GCS est pour nous le début d'une cogestion privé-public au sein de notre établissement avec une perte de notre vision et défense du service public dans ses missions et objectifs.

-Malgré une présentation par la direction d'un travail en commun entre les 2 équipes dans l'élaboration du projet et une volonté affichée de cette collaboration en termes de fonctionnement, protocolisation,... Nous avons des doutes sur la réalité effective de cela quant à la prise en compte des demandes concrètes des soignant-e-s par exemple... Nous y sommes et y serons particulièrement vigilant-e-s.

## **CHSCT :**

30 ETP mis à disposition par St Luc/St Jo.

Le planning a été élaboré par le personnel puis validé par les DRH de chaque établissement. Externalisation du ménage dans les chambres et les parties communes (vestiaire, H et F, Sous-sol, 1er étage. Pour la partie bloc, le couloir et les vestiaires seront externalisés. Pour la réa, les circulations et bureaux seront externalisés mais le prestataire extérieur ne rentre pas dans les blocs ni dans les chambres de patient. l'environnement du patient reste à la charge des ASD.

Le CHSCT d'HEH sera compétant pour tout problème d'hygiène, de sécurité et de condition de travail dans le service des brûlés.

Concernant les différences de pratique entre St Luc/St Jo et I5, les pansements seront faits par un binôme d'IDE. Les pratiques des 2 établissements seront conservées, avec un choix (médical) en fonction du patient. L'ASD sera présente dans la chambre pour aider au pansement.

Concernant le droit de grève, c'est le principe qui s'applique sur HEH (déclaration de gréviste, assignation, etc...).

Concernant le parking, traitement identique avec le personnel HEH.

Lingerie : tenues vestimentaires nominatives traitées par la blanchisserie centrale, une étude est en cours pour un nouveau DAV dans la zone P, V, F et I.

Pas d'impact sur les services supports (self, bureau du personnel, etc.) car d'après la direction d'HEH, nous avons déjà perdu des agents lors des dernières restructurations et l'arrivée serait donc compensée.

## **Pour SUD :**

**Nous resterons particulièrement vigilant-e-s sur ce point, et nous demandons aux agents, de nous faire remonter les surcharges de travail.**



31 06 91 / 04 72 11 06 91



heh.syndicat-sud-sante@chu-lyon.fr



<http://sud.hcl.free.fr/>



Suivez-nous aussi sur facebook : SUD / Hospices Civils de Lyon